

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY



VICHY COMMUNAUTÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 mars 2017

Nombre de Membres :

En exercice : 43

Présents : 37

Votants : 38

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – G. MAQUIN – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC – C. BERTIN – C. BOUARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – J. JOANNET (à partir de la question n° 4) – C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – G. DURANTET, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme Michèle CHARASSE à M. Gilles DURANTET.

Absents excusés :

Mme et MM. Christian CATARD – Alexandre GIRAUD – Monique MONTIBERT – Fernand BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

N° 1

OBJET :

ABREST

**ESPACE NATUREL
SENSIBLE
COTE ST-AMAND**

**ACQUISITION DE
L'EMPRISE
FONCIERE**

PARCELLE ZK 83

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : **28 MARS 2017**

Publiée ou notifiée
le : **28 MARS 2017**

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté et notamment ses compétences en matière de protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu la nouvelle convention de partenariat signée le 4 avril 2016 entre la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et le Conseil Départemental de l'Allier, pour la mise

en œuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la Côte St-Amand, pour la période 2016-2020,

Vu l'accord-cadre signé les 12 et 26 mai 2016 entre la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et le Conservatoire des Espaces Naturels de l'Allier, pour la conception et la mise en œuvre d'un programme d'actions de l'Espace Naturel Sensible de la Côte St-Amand,

Considérant l'accord intervenu avec Madame Michèle WEILL – CAILLAT pour l'acquisition amiable de la parcelle ZK 83 lui appartenant, d'une superficie de 510 m², au prix de 0,30 €/m² soit au prix de 153 € arrondi à 155 €,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir la parcelle cadastrée ZK 83 (510 m²) située à Abrest (voir plan joint), auprès de Madame Michèle WEILL-CAILLAT ou de ses ayants droit, au prix de 155 €.

- de donner mandat à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

- dit que les frais relatifs à cette acquisition seront imputés : OPE 0145 antenne 2111-3088 du budget principal de Vichy Communauté.

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 16 mars 2017.

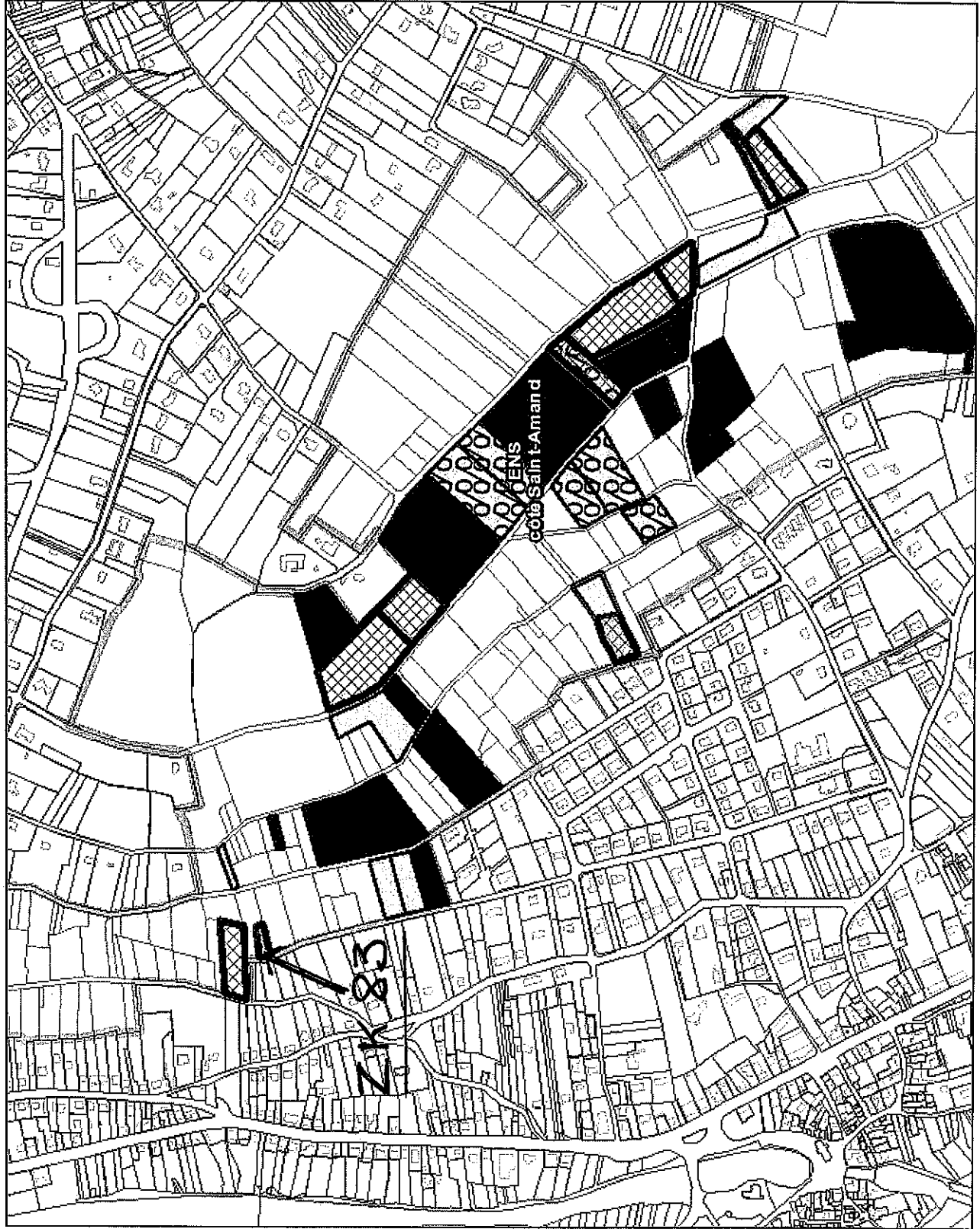
Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

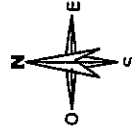


Claude MALHURET

ABREST - ENS COTE ST AMAND - parcelle ZK 83



- A acquérir
- Acquisition en cours
- Cession en cours
- Propriété VVA
- Propriété VVA avec locataire
- Mise à disposition de VVA
- Mise à dispo. de VVA avec locataire
- VVA Locataire

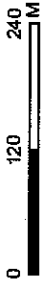


Edité le 21/02/2017

Sources:

SIG - CA Vichy Communauté
DGFiP © Cadastre, Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:6 680



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 1 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2017

Objet de l'acte : ABREST - ESPACE NATUREL SENSIBLE COTE SAINT-AMAND -
ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIERE - PARCELLES ZK 83

.....
Date de décision: 16/03/2017

Date de réception de l'accusé 28/03/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 16MAR2017_1

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170316-16MAR2017_1-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 1.pdf (003-240300426-20170316-16MAR2017_1-DE-1-1_1.pdf)



VICHYCOMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mars 2017

Nombre de Membres :

En exercice : 43

Présents : 37

Votants : 38

N° 2

OBJET :

BRUGHEAS

**PARCELLE YE
61p –
ACQUISITION
DE L'EMPRISE
FONCIERE D'UN
POSTE DE
REFOULEMENT**

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – G. MAQUIN – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC – C. BERTIN – C. BOUARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – J. JOANNET (à partir de la question n° 4) – C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – G. DURANTET, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme Michèle CHARASSE à M. Gilles DURANTET.

Absents excusés :

Mme et MM. Christian CATARD – Alexandre GIRAUD – Monique MONTIBERT – Fernand BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté et notamment ses compétences relatives à l'assainissement,

Considérant l'intérêt pour Vichy Communauté d'acquérir l'emprise foncière sur laquelle a été réalisé un poste de refoulement, à savoir 50m² de la parcelle cadastrée YE 61 située « Le Casson » à Brugheas, appartenant à Monsieur Michel GENTIL (selon plan joint),

Considérant qu'un accord est intervenu entre le propriétaire de ladite parcelle et Vichy Communauté sur un prix de 690 €,

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **28 MARS 2017**

Publiée ou notifiée

le : **28 MARS 2017**

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir 50 m² de la parcelle YE 61 susmentionnée auprès de Monsieur Michel GENTIL ou de ses ayants droit, au prix de 690 €.

- de donner mandat à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer tous actes et documents inhérents à cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions.

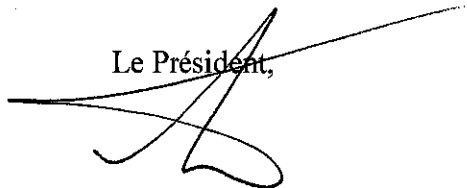
- dit que les frais relatifs à cette acquisition (division du terrain, acquisition, frais d'acte, ...) seront imputés au budget « Assainissement » de Vichy Communauté pour l'année 2017.

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 16 mars 2017.

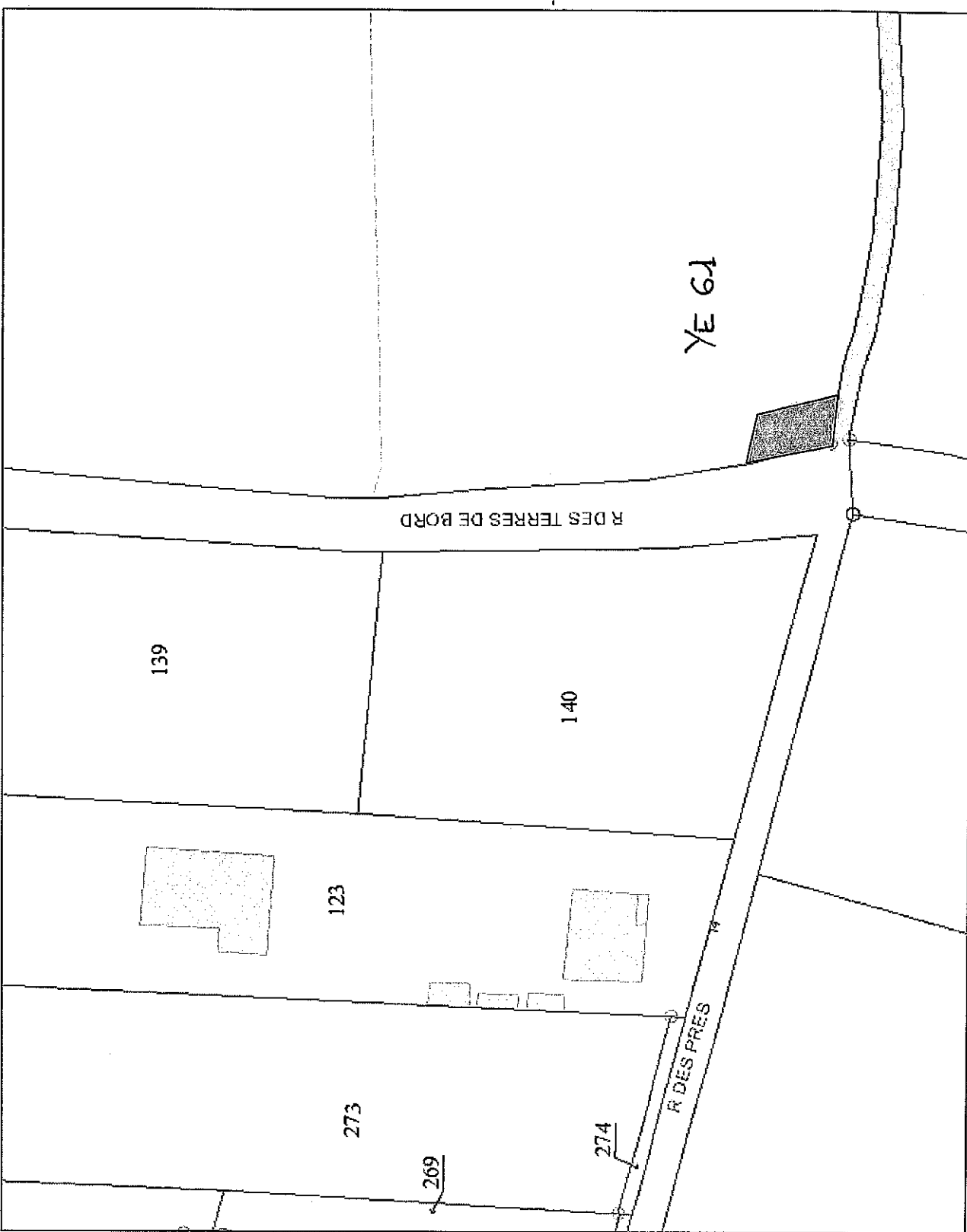
Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

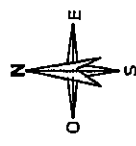


Claude MALHURET

BRUGHEAS - parcelle YE 61p à acquérir



- A acquérir
- Acquisition en cours
- Cession en cours
- Propriété VVA
- Propriété VVA avec locataire
- Mise à disposition de VVA
- Mise à dispo. de VVA avec locataire
- VVA Locataire



Edité le 21/02/2017

Sources:
SIG - CA Vichy Communauté
DGFiP@ Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:789
0 10 20 M

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2017 -

Objet de l'acte : BRUGHEAS - PARCELLE YE 61 P - ACQUISITION DE L'EMPRISE
FONCIERE D'UN POSTE DE REFOULEMENT

.....
Date de décision: 16/03/2017

Date de réception de l'accusé 28/03/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 16mar2017_2

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170316-16mar2017_2-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 2.pdf (003-240300426-20170316-16MAR2017_2-DE-1-1_1.pdf)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du 16 mars 2017

Nombre de Membres :

En exercice : 43

Présents : 37

Votants : 38

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

N° 3

OBJET :

BELLERIVE

**AMENAGEMENT
DE LA BOUCLE
DES ISLES**

**ACQUISITION
DE LA PARCELLE
AP 111**

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – G. MAQUIN – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL – J. BLETTY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC – C. BERTIN – C. BOUARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – J. JOANNET (à partir de la question n° 4) – C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – G. DURANTET, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme Michèle CHARASSE à M. Gilles DURANTET.

Absents excusés :

Mme et MM. Christian CATARD – Alexandre GIRAUD – Monique MONTIBERT – Fernand BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **29 MARS 2017**

Publiée ou notifiée

le : **29 MARS 2017**

Monsieur le Président,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Vichy et notamment ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire et de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie,

Vu la délibération n° 28 du Conseil Communautaire en date du 13 septembre 2001, reconnaissant d'intérêt communautaire le projet d'aménagement de la Boucle des Isles initialement porté par la commune de Bellerive sur Allier,

Vu les Bureaux Communautaires des 30 mai 2012 et 6 juin 2013 au cours desquels des précisions ont été apportées quant aux orientations d'aménagement du secteur de la Boucle des Isles, dans le prolongement de l'étude réalisée par le Cabinet AXE-SAONE,

Vu l'estimation du service du Domaine en date du 24 février 2016,

Considérant l'intérêt pour Vichy Communauté de compléter sa réserve foncière en se rendant propriétaire de la parcelle cadastrée AP 111, située dans la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier, d'une superficie totale de 5 889 m² (cf plan annexé),

Considérant l'accord intervenu entre le propriétaire du bien et Vichy Communauté sur un prix s'élevant à 50 000 €,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'acquérir auprès de Monsieur Serge RODIER ou de ses ayants droit, la parcelle cadastrée AP 111 (5889 m²), située dans la Boucle des Isles à Bellerive sur Allier au prix de 50 000 €,
- de donner mandat en conséquence au Président ou au Conseiller Délégué pour signer tous documents relatifs à cette opération.

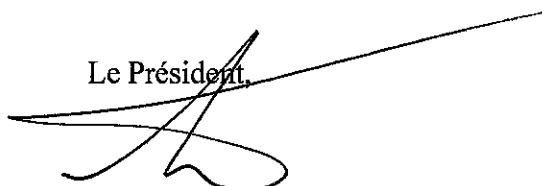
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les dépenses inhérentes à cette acquisition y compris les frais d'acte seront imputées au budget principal de Vichy Communauté.
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 16 mars 2017.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

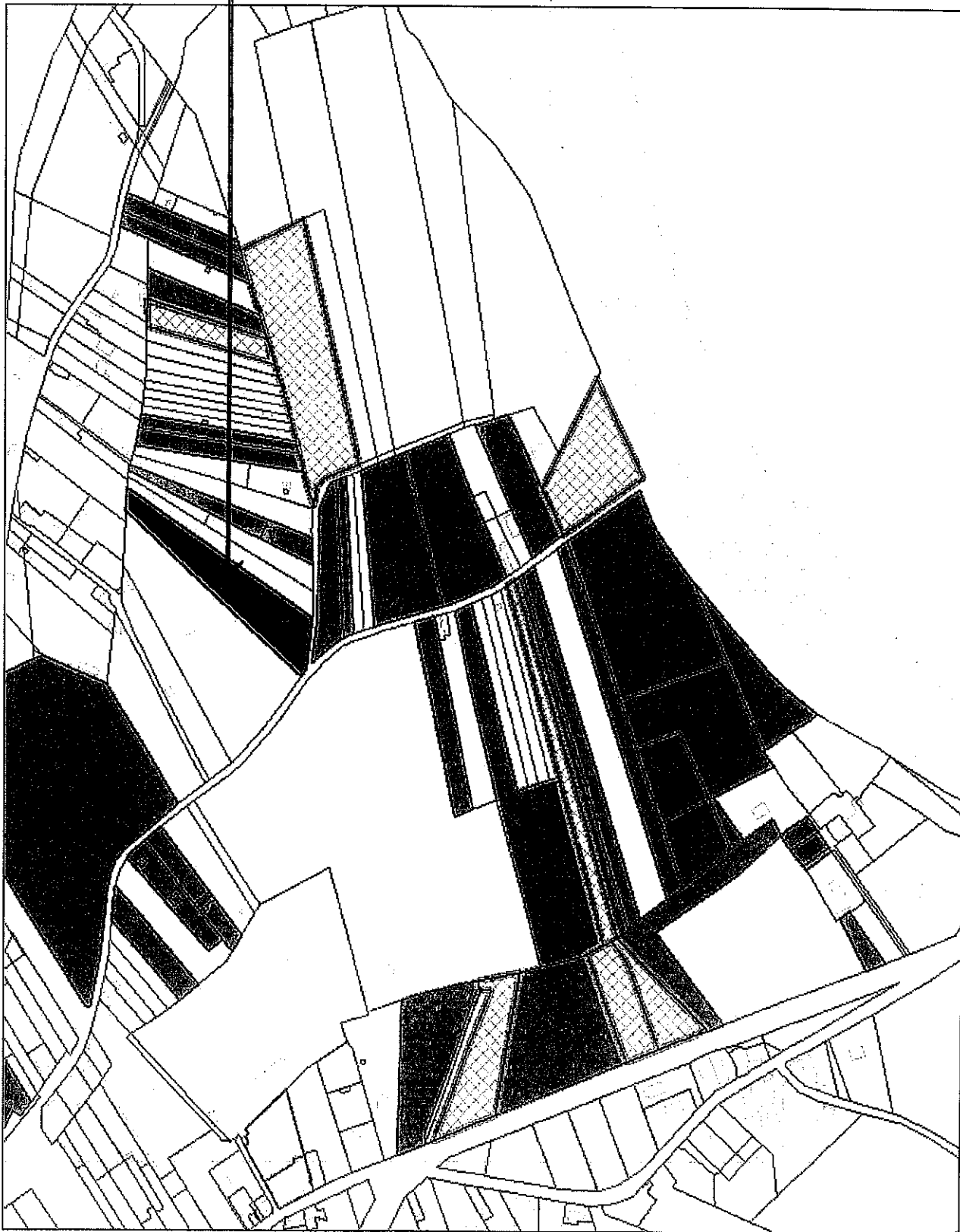


Claude MALHURET

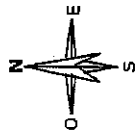
BELLERIVE - BOUCLE DES ISLES - AP 111

VICHY COMMUNAUTE
Communauté d'agglomération

AP 111



- A acquérir
- Acquisition en cours
- Cession en cours
- Propriété VVA
- Propriété VVA avec locataire
- Mise à disposition de VVA
- Mise à dispo. de VVA avec locataire
- VVA Locataire



Edité le 23/02/2017

Sources:
SIG - CA Vichy Communauté
DGFiP@ Cadastre. Droits de l'Etat réservés.

Echelle: 1:4 454



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2017 -

Objet de l'acte : BELLERIVE - AMENAGEMENT DE LA BOUCLE DES ISLES - ACQUISITION
DE LA PARCELLE AP 111

.....
Date de décision: 16/03/2017

Date de réception de l'accusé 29/03/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 16MAR2017_3

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170316-16MAR2017_3c-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .1

Domaine et patrimoine

Acquisitions

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 3.pdf (003-240300426-20170316-16MAR2017_3C-DE-1-1_1.pdf)



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 Mars 2017

Nombre de Membres :

En exercice : 43

Présents : 38

Votants : 39

N° 4

OBJET :

**DECHETS MENAGERS
ET ASSIMILES**

DECHETERIE DE CUSSET

**MISE A DISPOSITION DE
CONTENANTS DE
STOCKAGE ET
EVACUATION DES
DECHETS PRODUITS**

**AVENANT N°2
LOT 1**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : **28 MARS 2017**

Publiée ou notifiée

le : **28 MARS 2017**

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE – G. MAQUIN – J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL – J. BLETTY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC – C. BERTIN – C. BOUARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – J. JOANNET (à partir de la question n° 4) – C. SEGUIN – N. COULANGE – P. COLAS – G. DURANTET, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme Michèle CHARASSE à M. Gilles DURANTET.

Absents excusés :

Mme et MM. Christian CATARD – Alexandre GIRAUD – Monique MONTIBERT – Fernand BOFFETY, Conseillers Communautaires.

Secrétaire :

M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Vichy Communauté,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 18 septembre 2014 qui a décidé d'attribuer le lot n°1 : « Mise à disposition de contenants de stockage et évacuation de déchets produits par la déchèterie de Cusset hors Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) » à l'offre variante de la société ONYX VEOLIA, dont le siège social est situé à Clermont-Ferrand (63), pour un montant prévisionnel annuel de 257 303.72 € HT (283 034.09 € TTC) et une durée d'un an, reconductible expressément 2 fois 1 an,

Considérant la situation précaire de la filière de recyclage du bois de la société ONYX VEOLIA qui ne permet plus de garantir l'évacuation technique ni le coût financier de collecte et de recyclage du bois de déchèterie de type classe B comme le stipulait le marché A02014.20, et entraînant un surcoût vers une filière alternative via incinération estimé à 50 000 € HT,

Considérant que la société ONYX VEOLIA et VICHY COMMUNAUTE Communauté d'Agglomération ont décidé, d'un commun accord, sans contrepartie financière de retirer cette prestation du marché actuel et de laisser libre choix à VICHY COMMUNAUTE de négocier directement avec un autre prestataire la collecte et le recyclage de son bois de déchèterie de type classe B,

Propose au Bureau Communautaire :

- de conclure avec la société ONYX VEOLIA un avenant n° 2 au contrat actuel pour retirer la prestation de collecte et de recyclage du bois de déchèterie de type classe B,

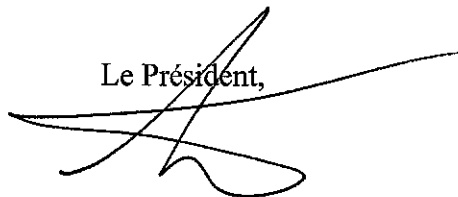
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- Approuve la proposition susvisée,
- Donne mandat au Président ou au Conseiller délégué à la Commande Publique pour signer tous les documents liés à la présente décision et notamment l'avenant n°2 correspondant,
- Charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
Le 16 mars 2017.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,



Claude MALHURET

**DECHETERIE DE CUSSET : MISE A DISPOSITION DE
CONTENANTS DE STOCKAGE ET EVACUATION DE DECHETS
PRODUITS PAR LA DECHETERIE DE CUSSET HORS DMS
DANS LE CADRE D'UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE
AVENANT N° 2 AU MARCHÉ A02014.20**

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

VICHY COMMUNAUTE - Communauté d'Agglomération
9, place Charles de Gaulle - CS92956 03209 VICHY Cedex
Tél. : 04.70.96.57.00 – Fax : 04 70 96 57 10

Représentée par son Vice Président en charge de l'Administration Générale :
Monsieur Michel GUYOT

Titulaire du marché :

**ONYX VEOLIA Auvergne Rhône Alpes – 216, avenue Jean Mermoz – 63039 CLERMONT
FERRAND Cedex 02**

Représenté par son Directeur de territoire :
Monsieur THUILLIER Franck

B. Renseignements concernant le marché

Objet du marché : MISE A DISPOSITION DE CONTENANTS DE STOCKAGE ET
EVACUATION DE DECHETS PRODUITS PAR LA DECHETERIE DE CUSSET HORS DMS DANS
LE CADRE D'UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.

N° du marché : A02014.20

Date de notification du marché : 2 janvier 2015

Notifié le : 2 janvier 2015

Montant annuel initial du marché :

Montant HT : 257 303.72 € HT
Montant TTC : 283 034.09 € TTC

Date de la délibération autorisant la signature de l'avenant : n°

C. Objet de l'avenant

La situation précaire de la filière de recyclage du bois de la société ONYX ne permet plus de garantir l'évacuation technique et le coût financier de collecte et de recyclage du bois de déchèterie de type classe B comme le stipulait le marché A02014.20. Le surcoût vers une filière alternative via incinération est estimé à 50 000 € HT.

La société ONYX VEOLIA et VICHY COMMUNAUTE ont décidé d'un commun accord, sans contrepartie financière, de retirer cette prestation du marché actuel et de laisser libre choix à Vichy Communauté de négocier directement via à un autre prestataire la collecte et le recyclage de son bois de déchèterie de type classe B.

Prise d'effet de l'avenant

Le présent avenant prendra effet à compter du 1 février 2017.

L'ensemble des clauses du contrat initial non modifiées demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires à celles du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

D. Signatures des parties

A Vichy,....., le

Le Titulaire,

Le Représentant de Vichy Communauté - Communauté d'Agglomération
Le Conseiller délégué à la Commande Publique
Michel GUYOT

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A Vichy,....., le

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 4 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 MARS 2017 -

Objet de l'acte : DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DECHETTERIE DE CUSSET - MISE
A DISPOSITION DE CONTENANTS DE STOCKAGE ET EVACUATION DES
DECHETS PRODUITS - AVENANT N° 2 - LOT 1

.....
Date de décision: 16/03/2017

Date de réception de l'accusé 28/03/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 16MAR2017_4

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170316-16MAR2017_4-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 01/04/2004

classification :

.....
Nom du fichier : 4.pdf (003-240300426-20170316-16MAR2017_4-DE-1-1_1.pdf)